

PROJET D'ETABLISSEMENT

Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant

L'objectif d'un projet d'établissement est d'expliciter les conditions et moyens qui permettent à chaque famille et à chaque enfant d'être accueilli au sein d'un établissement d'accueil du jeune enfant.

La structure se doit de proposer un accueil de qualité avec des conditions propices à la sécurité physique et affective de l'enfant, à son développement, en application des 10 principes énoncés dans la Charte Nationale pour l'accueil des jeunes enfants

([Article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles](#))

et de la réglementation applicable :

[Article L214-1-1 - Code de l'action sociale et des familles - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

[Article R2324-29 - Code de la santé publique - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)



Nom ou raison sociale de l'établissement : Multi-Accueil « Lo P'tiou »

Coordonnées du gestionnaire : Mairie Epagny Metz-Tessy, 143 rue de la République, 74330 EPAGNY METZ-TESSY

Adresse de l'établissement : 251 Rue de la Tuilerie, 74330 Epagny Metz-Tessy

Densité de population de la zone à la date de la création du projet : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Type d'établissement : Multi-Accueil

Capacité d'accueil : 45 enfants

TABLE DES MATIERES

I.	PROJET D'ACCUEIL.....	5
A.	PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSEES	5
1.	DUREE ET RYTHME D'ACCUEIL	5
2.	AGE DES ENFANTS ACCUEILLIS.....	5
3.	CAPACITE D'ACCUEIL DE L'ETABLISSEMENT.....	5
4.	OFFRE D'ACCUEIL	5
B.	DISPOSITIONS PRISES POUR L'ACCUEIL D'ENFANTS PRESENTANT UN HANDICAP OU ATTEINTS D'UNE MALADIE CHRONIQUE	6
1.	Missions et mode d'intervention du référent Santé et Accueil Inclusif	6
2.	Dispositions définies pour mettre en place un PAI	6
3.	Dispositions définies pour administrer des soins ou des traitements médicaux à un enfant.....	6
C.	COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES	7
1.	Composition de l'équipe présente auprès des enfants et membre(s) de l'équipe non comptabilisé(s) dans l'encadrement des enfants (nombre, qualification et fonction)	7
2.	Modalités d'intervention d'une équipe ressource.....	8
3.	Actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles.....	8
4.	Actions de formation, y compris le cas échéant, par l'apprentissage.....	8
II.	PROJET EDUCATIF.....	10
A.	DISPOSITIONS PRISES POUR ASSURER L'ACCUEIL, LE SOIN, LE DEVELOPPEMENT, LE BIEN-ETRE ET L'EVEIL DES ENFANTS :	10
1.	Valeurs majeures du Projet Educatif :	10
B.	APPLICATION DES EXIGENCES DE LA CHARTE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT :	10
1.	L'accueil du jeune enfant doit répondre aux spécificités de sa situation.	10
2.	Un accueil de qualité doit respecter la spécificité du développement global et interactif du jeune enfant, dans une logique de prime éducation.	11
3.	Construire entre l'enfant et les adultes qui l'entourent, une relation en confiance et clarté.	12
4.	Un encadrement bienveillant, sécurisant, pluriel, ludique et ouvert sur le monde favorise la confiance en soi, en les autres et en l'avenir.	12
5.	L'art, la culture et les échanges interculturels permettent à l'enfant de construire sa place dans un monde qu'il découvre.	13
6.	La nature joue un rôle essentiel pour l'épanouissement des enfants.	14
7.	La lutte contre les stéréotypes sexistes est un enjeu essentiel dès la prime enfance.	14
8.	Les modes d'accueil doivent offrir un environnement sain, garantissant tant la sécurité de l'enfant que les conditions de déploiement de son éveil.	15
9.	Des modes d'accueil participatifs, évolutifs, et bien-traitants, pour accompagner l'intelligence en mouvement des enfants.	15
10.	Des professionnels qualifiés et en nombre suffisant sont la garantie première d'un accueil de qualité.	16
III.	PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	17

A. MODALITES D'INTEGRATION DE L'ETABLISSEMENT OU DU SERVICE DANS SON ENVIRONNEMENT SOCIAL ET VIS-A-VIS DES PARTENAIRES EXTERIEURS :	17
1. Public accueilli.	17
2. Éléments du contexte de territoire.	18
3. Partenariats extérieurs envisagés.	19
B. MODALITES DE PARTICIPATION DES FAMILLES A LA VIE DE L'ETABLISSEMENT OU DU SERVICE :	19
1. Organisation de l'accueil des familles nouvellement inscrites.....	19
2. Actions de soutien à la parentalité proposées au sein de l'EAJE.	19
3. Constitution ou non d'un conseil de crèche. son organisation le cas échéant.	20
C. ACCUEIL DES ENFANTS DONT LE(S) PARENT(S) SONT DEMANDEURS D'EMPLOI, PARENT ISOLE, OU PARENT(S) ENGAGE(S) DANS UN PARCOURS D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE.	20
1. Offre d'accueil spécifiques pour ces familles.	20
D. INSCRIPTION DE L'EAJE DANS UNE DEMARCHE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE.	20
1. Démarches de développement durable entreprises au sein de l'établissement.....	20
2. Actions d'implication et de formation des équipes, de sensibilisation des familles, et critères de choix des partenaires.	21

I. PROJET D'ACCUEIL

A. PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSEES

1. DUREE ET RYTHME D'ACCUEIL

- Horaires d'ouverture :

La structure d'accueil Petite Enfance fonctionne du lundi au vendredi de 07h30 à 18h30 (jours fériés exceptés). Dans tous les cas, les parents doivent être présents au plus tard **un quart d'heure avant l'heure de fin de contrat ou l'heure de fermeture (c'est-à-dire à 18h15 ou 16h15)**, pour assurer le départ de l'enfant dans de bonnes conditions. **Un vendredi par mois, l'horaire de fermeture est fixé à 16h30 pour réunion d'équipe.** Les parents sont informés de ces dates de fermeture en début d'année scolaire, au mois de septembre.

- Périodes de fermetures annuelles :

Les parents sont informés des dates de fermetures en début d'année scolaire :

- En moyenne, trois semaines consécutives l'été ;
- Une semaine à la période de Noël/Jour de l'an ;
- Le vendredi après l'Ascension et lundi de Pentecôte ;
- Certains ponts en fonction du calendrier de l'année ;
- Deux à trois journées consacrées à la formation du personnel et/ou au projet pédagogique ;

2. AGE DES ENFANTS ACCUEILLIS

La structure reçoit des jeunes enfants âgés de 10 semaines à quatre ans.

3. CAPACITE D'ACCUEIL DE L'ETABLISSEMENT

La structure "Pic et Plume" accueille 45 enfants.

4. OFFRE D'ACCUEIL

- Type d'accueil proposé :

Régulier	Oui
Occasionnel	Oui
Courte durée	Non
D'urgence	Oui
Plein air	Non

Saisonnier Non

- Service d'accueil comprenant la fourniture :
 - Des repas Oui
 - Des couches Oui

B. DISPOSITIONS PRISES POUR L'ACCUEIL D'ENFANTS PRESENTANT UN HANDICAP OU ATTEINTS D'UNE MALADIE CHRONIQUE

1. MISSIONS ET MODE D'INTERVENTION DU REFERENT SANTE ET ACCUEIL INCLUSIF

Au sein de chaque EAJE municipal, une professionnelle, de formation infirmière puéricultrice est nommée « Accompagnant santé » pour accompagner au quotidien l'équipe et assurer le suivi des vaccinations des enfants.

Le médecin référent de la structure est nommé RSAI :

- Il travaille en partenariat avec les parents et/ou les professionnels de santé en assurant des visites ponctuelles aux multi accueils (conseils, observations, formations...). Il accorde 30 heures annuelles dont 6 par trimestre
- Il veille à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie.
- Il définit le protocole de prise en charge médicale en concertation avec les directrices.
- Il assure les visites d'admission pour les enfants de moins de 4 mois en collaboration avec la référente santé de la structure
- Il veille à l'intégration des enfants porteurs d'un handicap, d'une affection chronique ou de tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière (convulsions, allergie alimentaire...) par l'établissement d'un protocole de prise en charge spécifique (**PAI : protocole d'accueil individualisé**).

2. DISPOSITIONS DEFINIES POUR METTRE EN PLACE UN PAI

Le PAI est établi par le médecin traitant de l'enfant et vu avec le médecin référent de la structure

3. DISPOSITIONS DEFINIES POUR ADMINISTRER DES SOINS OU DES TRAITEMENTS MEDICAUX A UN ENFANT

Un protocole de prise en charge médical durant l'accueil de l'enfant a été établi avec le médecin référent.

⇒ RÈGLE GÉNÉRALE

La prise en charge médicale et le suivi de l'enfant relèvent de la responsabilité des parents. L'équipe

peut être amenée à prendre le relais pendant le temps d'accueil en cas de nécessité.

⇒ DURANT LE TEMPS D'ACCUEIL

- L'équipe veillera au confort et à la réassurance de l'enfant.
- Rappel de l'article 27 du règlement de fonctionnement : « Suivi de traitement par le personnel ».
- Si l'état de santé de l'enfant n'est pas compatible avec son accueil dans la structure, le personnel dispose d'un droit d'appréciation de son état et peut :
 - * décider de ne pas l'accueillir,
 - * appeler les parents afin qu'ils viennent chercher leur enfant en cours de journée
 - * appeler le médecin de la structure, voire le 15 pour avis si elle juge l'état de l'enfant préoccupant.
- Chaque enfant présentant un problème de santé identifié sera vu par son médecin traitant. Celui-ci établira un protocole d'accueil individualisé (PAI) qui sera transmis au médecin référent de la structure pour avis.
- IMPORTANT : en cas de situation inquiétante ou d'absence d'amélioration après application du protocole sur les situations décrites ci-après : appel au 15.
- Toute mise en place du protocole et / ou administration de médicament dans ce cadre seront notifiées dans les supports prévus à cet effet dans les structures.

⇒ PROTOCOLES MEDICAUX EN VIGUEUR

- Prise en charge de la Fièvre et ses complications (convulsion)
- Prise en charge de la Douleur
- Prise en charge des Traumatismes
- Prise en charge des Erythèmes
- Prise en charge des Troubles digestifs
- Prise en charge des difficultés respiratoires
- Prise en charge des corps étrangers
- Prise en charge des piqûres d'insectes
- Prise en charge des brûlures
- Prise en charge des Intoxications
- Prévention de la mort subite du nourrisson.

C. COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES

1. COMPOSITION DE L'EQUIPE PRESENTE AUPRES DES ENFANTS ET MEMBRE(S) DE L'EQUIPE NON COMPTABILISE(S) DANS L'ENCADREMENT DES ENFANTS (NOMBRE, QUALIFICATION ET FONCTION)

⇒ L'équipe de direction :

- 1 directrice IPDE,
- 1 directrice adjointe EJE qui assure la continuité de la fonction en l'absence de la directrice.

L'équipe de direction est chargée de la gestion et de la qualité d'accueil des enfants et des familles, de l'encadrement du personnel et garantit la mise en oeuvre du projet d'établissement. Elle est garante du suivi

médical des enfants au sein de la structure (visites médicales, gestion des thérapeutiques...). Durant la journée, elle participe aussi à la vie des enfants au sein de l'équipe.

⇒ Le personnel d'encadrement :

Le taux d'encadrement à respecter est de 1 professionnelle pour 5 enfants non marcheurs, 1 professionnelles pour 8 enfants marcheurs. Le personnel d'encadrement accompagne l'enfant dans son développement psychomoteur et affectif en créant autour de lui un cadre sécurisant et en lui apportant un éveil adapté à son âge et ses besoins.

- 1 éducatrice de jeunes enfants est à l'initiative de la construction et de la mise en place des projets. Elle garantit l'actualisation et l'application du projet pédagogique.
- 12 auxiliaires de puériculture, les certifiés petite enfance et les agents sociaux garantissent la qualité des soins quotidiens apportés aux enfants. Elles contribuent à leur éveil et entretiennent un environnement sain et sécurisant.

⇒ Le personnel technique :

- 1 agent de cuisine s'occupe de la préparation des repas et des tâches d'entretien
- 2 agents gèrent l'hygiène des locaux et l'entretien du linge

2. MODALITES D'INTERVENTION D'UNE EQUIPE RESSOURCE.

L'équivalent de deux ETP par jour supplémentaire permet de :

- D'assurer le remplacement en cas d'arrêt, formation, congé...
- De détacher un agent pour travailler et préparer des projets
- De faciliter la prise en charge affective des enfants en début d'année
- De contribuer à la qualité de vie au travail et au bien-être des agents

3. ACTIONS MENEES EN MATIERE D'ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

L'équipe bénéficie de 5 séances d'analyse de pratique : 2 à 3 séances sont dédiées à l'équipe (gestion des émotions, communication...) et 2 à 3 séances relèvent des problématiques liées au développement de l'enfant et à l'accompagnement parental.

L'équipe de direction bénéficie de 3 séances d'analyse de pratique direction. Sont concernées les directrices, directrices adjointes de chaque structure et de la responsable de service petite enfance. L'objectif de ces séances est de mener des réflexions en terme de management

Chaque directrice bénéficie également de trois séances de coaching individuel pour les accompagner dans leur management

4. ACTIONS DE FORMATION, Y COMPRIS LE CAS ECHEANT, PAR L'APPRENTISSAGE

(Contenus de formations s'inspirant du dernier état de connaissance sur le développement du jeune enfant, ses relations avec le monde qui l'entoure, la parentalité, les évolutions familiales, sociétales et environnementales).

La collectivité s'inscrit dans l'accompagnement à la formation continue. Chaque agent est invité à faire remonter ses besoins de formation. L'entretien individuel permet également à la directrice d'aborder avec

l'agent des thématiques de formation pour évoluer dans ses pratique sprofessionnelles. Deux journées par an sont réservées à la formation continue collective (thème choisi selon les besoins du terrain). Une journée pédagogique est consacrée à la réflexion et à la mise à jour des pratiques professionnelles. Chaque année, une professionnelle se propose pour être maître d'apprentissage. Les candidates se présentent devant le jury de recrutement composé de la professionnelle volontaire, de la directrice et éventuellement de la responsable de service.

II. PROJET EDUCATIF

Ce projet précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle, et pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons.

A. DISPOSITIONS PRISES POUR ASSURER L'ACCUEIL, LE SOIN, LE DEVELOPPEMENT, LE BIEN-ETRE ET L'EVEIL DES ENFANTS :

1. VALEURS MAJEURES DU PROJET EDUCATIF :

Les valeurs éducatives représentent un socle commun entre les structures multi-accueils et le Relais Petite Enfance. Ces valeurs nécessitent d'être appliquées à l'ensemble des acteurs : professionnelles, familles, enfants, partenaires et ont pour objectifs de répondre aux différents besoins des enfants et de leurs familles.

- Le respect mutuel pour entretenir un climat serein et agréable auquel l'enfant est sensible. Le respect, l'écoute et la communication sont gages d'une relation positive tant entre professionnelles qu'entre familles et professionnelles. A cela s'associent également l'utilisation d'un langage adapté, l'autonomie et la prise en compte de l'individualité de l'enfant.
- Le respect de la structure dans son projet pédagogique comme dans son fonctionnement
- La sécurité affective des enfants : accueillir l'enfant dans un lieu respectant son rythme, son épanouissement social, son bien-être avec des professionnelles disponibles et à l'écoute
- La sécurité physique des enfants : accueillir l'enfant dans un espace adapté, réfléchi et sécurisé en tenant compte de la réglementation de sécurité et d'accessibilité des ERP (établissements recevant du public) et des normes édictées par la PMI (Protection Maternelle et Infantile) propres à la Petite Enfance
- L'épanouissement intellectuel et sensorimoteur de l'enfant

B. APPLICATION DES EXIGENCES DE LA CHARTE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT :

En application de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles, la charte d'Accueil du Jeune Enfant établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant. Les « DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE » qui la résumant sont, quel que soit le mode d'accueil, mis à disposition des titulaires de l'autorité parentale ou des représentants légaux des enfants accueillis ; ils sont en outre affichés dans les établissements et services d'accueil du jeune enfant.

L'ensemble des professionnels de l'accueil du jeune enfant - salariés à domicile, assistants maternels, personnels de crèche – les intègrent à leur pratique professionnelle.

1. L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DOIT REpondre AUX SPECIFICITES DE SA SITUATION.

« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation et celle de ma famille. »

- Prendre en compte la singularité de chaque enfant (quel que soit sa situation familiale, le besoin de ses parents, ses besoins spécifiques, notamment s'il est porteur de handicap ou atteint d'une maladie chronique).

Chaque nouvel enfant accompagné de ses parents bénéficie d'un temps d'accueil privilégié avec l'une des professionnelles référente de la section. Ce temps d'échange permet d'aborder différents points concernant les habitudes de vie de l'enfant à la maison et les habitudes de la vie en collectivité, les valeurs éducatives souhaitées par les parents..., Ainsi les socles du climat de confiance sont posés et vont permettre de consolider les éléments de qualité d'accueil de chaque enfant

- Garantir la neutralité philosophique, politique, religieuse des professionnels dans leurs activités avec les enfants et leurs contacts avec les familles.

La structure et la collectivité s'engagent à ce que chaque professionnelle observe une attitude et un comportement neutres vis-à-vis des usagers et de ses collègues.

2. UN ACCUEIL DE QUALITE DOIT RESPECTER LA SPECIFICITE DU DEVELOPPEMENT GLOBAL ET INTERACTIF DU JEUNE ENFANT, DANS UNE LOGIQUE DE PRIME EDUCATION.

« J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités. »

- Mettre en œuvre les moyens adaptés pour soutenir l'enfant dans l'acquisition de ses capacités propres de réflexion et d'action (l'aider à prendre conscience de ce qu'il vit et fait, et à développer sa personnalité)

Les différents temps de formation, de réflexions pédagogiques, des réunions d'équipes sont autant d'outils pour aider les professionnelles à questionner leurs pratiques afin de conserver leur vigilance et gagner en qualité d'accueil. Par qualité d'accueil chaque professionnelle entend le besoin individuel de chaque enfant, le respect de son rythme de développement, la valorisation de ses acquisitions dont la qualité de l'aménagement et des propositions de jeux sont des facteurs clés

- Prendre en compte la conception globale, attentionnée et non normative du développement du jeune enfant.

Les ateliers menés en réunion d'équipe, de section et d'inter section viennent s'assurer du comportement professionnel dans le respect de l'enfant en tant qu'individu. Les qualités d'observation, les temps d'échange avec les familles permettent aux professionnelles d'accueillir l'enfant dans des conditions optimales

- Organiser des jeux spontanés et des activités comme sources d'éveil et d'autonomie.

Chaque jour, les professionnelles de section mettent à disposition des jeux diversifiés, proposent des activités en lien avec les étapes du développement de l'enfant. Régulièrement, un temps d'itinérance ludique est mis en place entre les sections des moyens et des grands. Chaque enfant peut donc aller librement d'une salle à l'autre, d'une activité à une autre selon son besoin de découverte

3. CONSTRUIRE ENTRE L'ENFANT ET LES ADULTES QUI L'ENTOURENT, UNE RELATION EN CONFIANCE ET CLARTE.

« Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueillie quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache. »

- Mettre en œuvre d'une relation coopérative entre professionnels et parents.

L'accueil d'un enfant démarre par un temps de rencontre au service petite enfance lors de la demande de préinscription. Un certain nombre de sujets relatifs à l'accueil collectif sont abordés. S'ensuit un rendez-vous pour l'inscription définitive avec la directrice de l'établissement. Les parents peuvent alors visiter la structure et rencontrer les agents de l'équipe présents.

Enfin, une des référentes de la section rencontre les parents ce qui permet d'aborder le fonctionnement à la maison et le fonctionnement de la structure, d'évoquer des habitudes qui peuvent être transposables ou non et de trouver un accord pour faciliter la qualité d'accueil. Ensuite, un temps de familiarisation est envisagé qui permet à l'enfant de créer ses repères.

Des temps d'échanges, au-delà des temps de transmission, peuvent être instaurés soit à la demande des parents soit à la demande des professionnelles.

- Travailler la posture professionnelle par la supervision, la formation, le partage en équipe.

Des ateliers d'analyse de la pratique sont prévus pour les professionnelles, à la fois pour l'équipe mais également pour l'équipe de direction petite enfance. La formation est également fortement soutenue. Les réunions d'équipe mensuelles permettent de travailler en équipe des situations et d'ajuster les postures professionnelles afin d'éviter la mise en place de dérives.

- Organiser des échanges parents-professionnels et offrir une place aux parents permettant de tisser des liens de confiance.

Des temps de café des parents sont proposés une fois par mois pour faciliter les échanges et les liens entre parents et entre professionnelles et parents. Des temps de rencontres individuelles peuvent être instaurés à la demande de l'une ou l'autre des parties afin de créer une véritable démarche de co-éducation.

Les talents des parents et/ou des grands-parents, peuvent être mis à contribution pour animer des ateliers

4. UN ENCADREMENT BIENVEILLANT, SECURISANT, PLURIEL, LUDIQUE ET OUVERT SUR LE MONDE FAVORISE LA CONFIANCE EN SOI, EN LES AUTRES ET EN L'AVENIR.

« Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir. »

- Offrir aux enfants un accompagnement bien-traitant et une attention prévenante.

Les pratiques sont régulièrement questionnées afin de permettre des réajustements et conserver une qualité d'accueil et de présence

- Mettre en place une organisation respectant les rythmes de l'enfant et son besoin d'attachement affectif, de stabilité des liens, des lieux et des temps.

Des membres de l'équipe sont positionnées comme référentes du groupe alors que d'autres sont itinérantes dans les 3 sections. Ce fonctionnement assure une bonne connaissance des enfants et une bonne circulation de l'information.

- Equiper l'accueil de façon créative et évolutive pour favoriser les opportunités de découvertes de l'enfant.

L'aménagement des sections varie selon l'année. Des temps d'itinérance ludique sur des matinées entre les sections des moyens grands permet à l'enfant d'élargir son champ de découvertes.

- Veiller à la délicatesse des soins, à l'écoute de l'enfant, à la liberté de ses mouvements.

Chaque enfant est changé selon son besoin. Une attention est portée sur la relation individuelle et le respect de l'intimité

- Proposer des actions en faveur du développement du langage et de la communication.

L'équipe a suivi une formation au français signé. Le français signé est un outil reconnu pour accompagner les enfants dans leur mode de communication dès les premiers mois de vie. Il permet notamment à un enfant qui n'arrive pas encore à verbaliser de pouvoir communiquer au travers de signes clés. Les professionnels l'utilisent lors des différentes actions du quotidien et aussi de manière plus ludique avec des comptines. Des affiches sont présentes dans toutes les sections représentant les signes les plus utilisés pour que les parents puissent en prendre connaissance. Les professionnelles sont également disponibles pour les présenter aux parents.

Les comptines et les lectures occupent une place privilégiée : une intervenante en comptine anglaise propose quelques vacations. Les enfants participent également aux séances de bébés lecteurs dans les bibliothèques. Une bénévoles de l'association Lire et Faire lire, vient raconter des histoires tous les quinze jours.

5. L'ART, LA CULTURE ET LES ECHANGES INTERCULTURELS PERMETTENT A L'ENFANT DE CONSTRUIRE SA PLACE DANS UN MONDE QU'IL DECOUVRE.

« Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels. »

- Permettre l'accès au patrimoine culturel, à la création et à l'expérimentation artistiques.

Chaque mardi, dans la limite des capacités d'encadrement, les enfants se rendent à pieds à la bibliothèque située en face de la crèche, pour participer aux « bébés lecteurs », en présence de professionnels de la bibliothèque et de bénévoles.. Ce projet a pour but d'élargir les supports de lecture propices au développement du langage et de l'imaginaire, mais également de faire connaître l'équipement dès le plus jeune âge, pour inciter à une fréquentation par la suite, pour l'enfant comme pour ses parents.

Des participations aux spectacles à destination du jeune public sont possibles soit sur la commune soit sur une commune environnante. Certaines professionnelles se sont formées en 2024 à l'éveil à l'art et mettent en pratique des activités pour sensibiliser aussi leurs collègues

- Construire une place pour l'art et l'éveil culturel et mettre en œuvre des actions permettant d'accéder à la diversité culturelle.

La crèche fait également appel de façon régulière à un musicien, pour un temps d'éveil musical au sein de la structure. Une personne de l'association « Lire et faire lire » vient également deux fois par mois raconter des histoires aux enfants.

6. LA NATURE JOUE UN ROLE ESSENTIEL POUR L'EPANOUISSEMENT DES ENFANTS.

« Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement. »

- Utiliser des éléments de la nature et espaces naturels comme outil pédagogique, en invitant les enfants à manipuler, partager, tâtonner, explorer.

Les professionnelles mettent régulièrement en place (environ 2 fois par mois) un espace Snoezelen qui a pour objectif de créer un espace sécurisant et de bien être dans une ambiance tamisée, avec de la musique douce et différents objets sensoriels apaisants. C'est alors une véritable découverte des sens dans une ambiance relaxante. L'occupation quotidienne du jardin extérieur est également un vrai terrain de jeux pour amener l'enfant à se connecter à la nature.

- Initier les enfants à l'observation de l'environnement et au respect du vivant.

Les déplacements dans les bibliothèques, au relais petite enfance ou lors de sorties sont la plupart du temps réalisés à pieds, ou en poussettes. Ces moments sont aussi l'occasion de sensibiliser les enfants à leur environnement et à ses différentes facettes.

7. LA LUTTE CONTRE LES STEREOTYPES SEXISTES EST UN ENJEU ESSENTIEL DES LA PRIME ENFANCE.

« Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et ces hommes que je construis mon identité. »

- Valoriser les compétences personnelles des enfants, sans distinction de genre.

Chaque enfant est valorisé dans l'acquisition de compétences ou de découvertes. Les jeux et l'aménagement se font sans distinction de genre.

- Questionner l'asymétrie des attitudes professionnelles dans l'accompagnement des filles et des garçons en formation et en en réunion.

Des temps de sensibilisation sur la question du genre sont prévus pour les directions, et donneront lieu à des actions pour les agents des structures.

8. LES MODES D'ACCUEIL DOIVENT OFFRIR UN ENVIRONNEMENT SAIN, GARANTISSANT TANT LA SECURITE DE L'ENFANT QUE LES CONDITIONS DE DEPLOIEMENT DE SON EVEIL.

« J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil. »

- Aménager des espaces sécurisants et sécurisés (intérieur et extérieur).

L'aménagement de chaque section est pensé en fonction des âges accueillis. Celui-ci évolue au fur et à mesure de l'année afin de faciliter la découverte et l'expérimentation.

- Appliquer les normes des EAJE pour un environnement sain au regard des dernières connaissances en santé environnementale (vulnérabilité des enfants, préservation de la qualité de l'air et réduction des sources d'exposition aux polluants).

Une attention particulière est portée aux composants lors des achats de jeux et matériels

9. DES MODES D'ACCUEIL PARTICIPATIFS, EVOLUTIFS, ET BIEN-TRAITANTS, POUR ACCOMPAGNER L'INTELLIGENCE EN MOUVEMENT DES ENFANTS.

« Pour que je sois bien traitée, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants. »

- Organiser des temps d'observations partagées et d'analyse professionnelle.

Des temps d'analyse de la pratique sont organisés pour les professionnelles. Des réunions d'équipe, de sections et d'intersections ont lieu une fois par mois. Chaque professionnelle bénéficie à minima d'une journée «objectif» par mois pour effectuer des recherches, préparer des activités, échanger avec l'éducatrice...

- Valoriser une intelligence professionnelle collective.

La mairie impulse, dans chacun de ses services, des méthodologies d'intelligence collective qui sont régulièrement expérimentées au sein des structures.

- Elaborer un projet d'accueil visant le bien-être des enfants, de leurs familles et des professionnels.

Le bien-être de l'enfant, de sa famille et des professionnelles est au cœur des préoccupations de l'équipe de direction et de la collectivité. Des réunions de coordination Petite Enfance composées de l'élue en charge de la Petite Enfance, de la responsable de service, des directrices de chaque multi-accueil et de l'animatrice du RPE sont l'occasion d'échanger sur le quotidien, d'exposer des problématiques afin de trouver collectivement des solutions.

- Mettre en place des actions de prévention des risques professionnels (physique et psychologique).

La mairie a mis en place un groupe de travail relatif à la prévention de l'usure professionnelle, dans lequel sont associés des membres du CST mais également une directrice et une collaboratrice de crèche.

- Exclure les violences et humiliations dans les pratiques professionnelles.

Un fort accompagnement managérial est déployé par la commune pour mettre en œuvre une politique de bienveillance incarnée et efficace, visant à garantir que de tels comportements ne puissent se produire au sein des services

- Permettre l'accès à l'environnement institutionnel et juridique concernant la prévention et le signalement des maltraitances. Sensibiliser les équipes au repérage des négligences ou violence familiales ou professionnelles.

Des temps de sensibilisation sur la question du genre et, par extension, aux problématiques des violences intra familiales, sont prévus pour les directions, et donneront lieu à des actions pour les agents des structures.

10. DES PROFESSIONNELS QUALIFIES ET EN NOMBRE SUFFISANT SONT LA GARANTIE PREMIERE D'UN ACCUEIL DE QUALITE.

« J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents. »

- Assurer auprès des enfants, un accompagnement par des professionnels suffisamment nombreux, compétents et motivés.

Chaque année, les agents bénéficient de formations collective et individuelle

- Penser des perspectives d'évolution de l'équipe et des moyens de professionnalisation.

Une attention particulière est portée par la collectivité sur l'usure professionnelle. La question fait partie des thématiques abordées lors de l'entretien annuel. La participation à des ateliers mobilité, des conventions d'immersion dans d'autres services peuvent être proposées aux agents concernés.

III. PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

A. MODALITES D'INTEGRATION DE L'ETABLISSEMENT OU DU SERVICE DANS SON ENVIRONNEMENT SOCIAL ET VIS-A-VIS DES PARTENAIRES EXTERIEURS :

1. PUBLIC ACCUEILLI.

ADMISSION

⇒ Attribution des places

La commission se tient généralement au cours du 1er trimestre. La date précise est communiquée chaque année sur le site Internet de la commune, dans L'Epatess'ran, au Relais Petite Enfance, ainsi qu'au sein de chacune des structures. Elle statue sur les attributions des places, en application du strict respect des critères obligatoires, complémentaires mentionnés au présent règlement.

La décision d'admission est notifiée aux parents par écrit, lesquels sont alors invités à prendre rendez-vous auprès de la direction de la structure.

⇒ Le fonctionnement des critères :

Les candidatures répondant au critère obligatoire sont étudiées et départagées au moyen des critères complémentaires.

- Le critère obligatoire :

*Famille domiciliée sur la commune

*Famille dont l'un des deux parents est domicilié sur la commune

- Les critères complémentaires :

*Critère 1 : conditions de quotient familial au 01/01/N POINTS

Quotient familial < 1200€ 5

Quotient familial < 2000€ 3

Quotient familial < 3000€ 2

Quotient familial > 3000€ 1

*Critère 2 : date d'entrée dans la structure

entre fin août et le 31 octobre 2

entre le 1er novembre et le 31 décembre 1

après le 1er janvier 0

*Critère 3 : date de préinscription avant la commission d'attribution

supérieur à 1 an 2

entre 6 mois et 1 an 1

inférieur à 6 mois 0

*Critère 4 : situation familiale

famille monoparentale 10

enfant porteur de handicap, maladie chronique ou invalidante 10

la demande concerne des jumeaux 8

la demande concerne plusieurs enfants d'une même famille 5

*Critère 5 : situations particulières

Parent(s) demandeur(s) d'emploi ou en formation d'accès à l'emploi 2

*Critère 6 : Demandes nécessitant une instruction particulière 3

⇒ Admission d'office :

Sous réserve de places disponibles selon le temps d'accueil souhaité :

- Les familles des enfants déjà présents dans la structure voient leur demande de renouvellement de contrat priorisée lors de la commission d'attribution des places. Leur souhait d'augmentation/de diminution de temps d'accueil est pris en compte dans la limite des places disponibles
- Famille d'un enfant dont le frère ou la soeur est encore inscrit-e en structure au 1^{er} septembre

Remarque : Une attention sera portée sur l'équilibre des groupes et sur le taux d'occupation de nos structures

⇒ Liste d'attente :

Les candidatures non satisfaites sont placées sur liste d'attente pour l'année en cours (soit de septembre N au 31 juillet N+1). Les parents sont rappelés si une place correspondant à leur demande se libère.

L'inscription doit toutefois être renouvelée chaque année scolaire.

INSCRIPTIONS

⇒ Contrat d'accueil

Un contrat d'accueil est établi sur rendez-vous auprès de la directrice ou directrice-adjointe du Multi-Accueil pour l'année civile. Celui-ci sera renouvelé sur la durée de l'inscription de l'enfant sous réserve de fournir un justificatif de domicile sur la commune. Le contrat engage pleinement les parents. Il est ainsi important de respecter les horaires établis.

L'admission est définitive lorsque le dossier est complet et le contrat signé.

2. ÉLÉMENTS DU CONTEXTE DE TERRITOIRE.

En 2020, on compte 442 enfants sur la Commune (INSEE) contre 361 en 10 ans avant. On observe une croissance des 0-3 ans de +22,3 % sur les 10 dernières années (2010- 2020), stable et portée majoritairement par un solde migratoire positif en raison de l'attractivité du territoire et des nombreuses constructions. Cette croissance est, par ailleurs, bien plus importante que celle observée sur les strates territoriales supérieures. Elle reste toutefois cohérente, même si légèrement inférieure, avec la croissance globale de la population (+25,2 % en 10 ans).

Concernant l'évolution des 0-3 ans sur les 10 dernières années, la Commune d'Epagny Metz-Tessy suit une dynamique démographique proche de celle des communes voisines, notamment avec les communes limitrophes Annecy, Poisy et Sillingy, bien que la croissance d'Epagny soit un peu plus forte. En revanche, la commune limitrophe de La Balme-de-Sillingy, commune rurale, est en perte de croissance sur les 0-3 ans (-19%).

Concernant la répartition des 0-3 ans sur le territoire intercommunal, Epagny Metz-Tessy fait partie, après Annecy, des 3 communes les plus peuplées sur cette tranche d'âge sur la CA du Grand Annecy en apparaissant

à la 3ème position. Lorsque l'on regarde l'ensemble des tranches d'âge, Epagny Metz-Tessy est la 4ème commune en termes de population.

3. PARTENARIATS EXTERIEURS ENVISAGES.

Outre l'ensemble des partenaires internes à la mairie (service vie associative et culturelle, service enfance jeunesse, avec un certain nombre de passerelles entre le périscolaire et les EAJE, service social, moteur notamment sur les questions de genre et de violences intra familiales, mais également relais en cas de difficultés des familles), on pourra citer les partenariats

- avec les crèches privées de la commune
- avec les écoles sur le temps scolaire (visite de classes...)
- avec un EHPAD à proximité de la structure pour des temps intergénérationnels

B. MODALITES DE PARTICIPATION DES FAMILLES A LA VIE DE L'ETABLISSEMENT OU DU SERVICE :

1. ORGANISATION DE L'ACCUEIL DES FAMILLES NOUVELLEMENT INSCRITES.

Pour sa première entrée dans la structure, une période de familiarisation est nécessaire pour faciliter l'intégration de l'enfant dans la collectivité. Elle permet à l'enfant et à ses parents de se séparer progressivement, en douceur et de faire connaissance avec les membres de l'équipe et ce nouvel environnement.

L'adaptation progressive se fait au moins 15 jours avant l'accueil définitif de l'enfant, au rythme de l'enfant, en augmentant progressivement son temps de présence.

Les professionnelles organisent la première rencontre avec l'enfant et son parent. Ensuite l'enfant est accueilli seul une heure. Cette durée augmentera progressivement les jours suivants, en concertation avec les parents et en fonction du comportement de l'enfant (deux heures puis trois heures), pour inclure le repas, un goûter, et la sieste.

2. ACTIONS DE SOUTIEN A LA PARENTALITE PROPOSEES AU SEIN DE L'EAJE.

⇒ Actions de parentalité :

Tout au long de l'année, les parents sont invités à partager des temps avec les professionnelles ou d'activités avec les enfants.

⇒ Les rencontres avec les parents

Une réunion d'informations est organisée annuellement.

Ces derniers peuvent être invités aux sorties et aux différents temps festifs : carnaval, fêtes de fin d'année... et participer activement à la vie de l'établissement.

⇒ Les entretiens individuels

Chaque enfant accueilli nécessite un entretien des parents avec un membre de l'équipe de direction qui lui proposera un temps d'échange avec les professionnelles référentes de la section.

⇒ Des entretiens tout au long de l'année seront encouragés.

L'équipe de direction reste disponible pour recevoir les parents.

⇒ Affichage des informations

Dans la structure, les informations relatives au règlement de fonctionnement, à la composition du personnel, aux événements de la vie quotidienne au sein de la structure sont affichées.

De même, certaines informations sont consultables sur le portail famille (règlement de fonctionnement, protocole de prise en charge médicale, dates de fermetures du Multi accueil, projet pédagogique) ou sont envoyées par mail.

⇒ Les transmissions d'informations quotidiennes

Des transmissions orales quotidiennes sont assurées par les équipes comme par les parents.

3. CONSTITUTION OU NON D'UN CONSEIL DE CRECHE. SON ORGANISATION LE CAS ECHEANT.

Il n'existe pas de conseil de crèche

C. ACCUEIL DES ENFANTS DONT LE(S) PARENT(S) SONT DEMANDEURS D'EMPLOI, PARENT ISOLE, OU PARENT(S) ENGAGE(S) DANS UN PARCOURS D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE.

1. OFFRE D'ACCUEIL SPECIFIQUES POUR CES FAMILLES.

Les parents demandeurs d'emploi ou en parcours d'insertion bénéficient d'un critère bonifié lors de leur demande de préinscription.

D. INSCRIPTION DE L'EAJE DANS UNE DEMARCHE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE.

Le développement durable désigne une démarche « qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (Ademe) et comme étant « un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable » (Sommet de la Terre à Rio, 1992).

1. DEMARCHES DE DEVELOPPEMENT DURABLE ENTREPRISES AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT

- Dans le domaine de l'alimentation,

Les repas, collations et goûters sont fournis dans le cadre d'un marché public, dont le cahier des charges prévoyait spécifiquement les objectifs suivants :

- Faire du repas, un moment de convivialité et d'éducation au goût et à la découverte.

- Prévenir l'obésité et les maladies cardiovasculaires.
- Privilégier l'approvisionnement en produits issus de l'agriculture biologique et des productions locales.
- Proscrire les aliments contenant des OGM.
- Soutenir une agriculture durable, créatrice d'emplois et respectueuse de l'environnement.

- Dans le domaine du bâtiment (matériaux et usages),

La collectivité s'engage dans une démarche de labellisation « écolocrèche ».

- Concernant le mobilier et les fluides,

La politique de la mairie en matière de mobilier est favorable à la promotion du ré-emploi. Le suivi des fluides fait l'objet d'une vigilance particulière du service municipal en charge, et les bonnes pratiques sont favorisées en la matière.

- Concernant les consommables (produits d'entretien, d'hygiène, jeux et jouets...),

La structure s'engage à réduire drastiquement l'utilisation de produits d'entretien afin d'être dans une démarche environnementale tout en respectant les normes d'hygiène requises en petite enfance et ERP. L'achat de jeux et jouets fait l'objet d'une attention particulière sur la composition et provenance

- Pour la gestion des déchets et la lutte contre le gaspillage sous toutes ses formes,

Les quantités de repas livrés sont réajustées au plus juste. Une sensibilisation auprès des parents est faite dans le dail de prévenance des absences. Les professionnelles sont incitées à utiliser au maximum du matériel de récupération notamment pour les activités manuelles et/ou artistiques.

- L'usage des espaces extérieurs, le lien à la nature et la préservation de la biodiversité, et éventuellement d'autres domaines :

Les espaces extérieurs sont fondamentaux pour la structure, et un patio est d'ailleurs utilisé pour de la pousse de plants d'herbes aromatiques.

2. ACTIONS D'IMPLICATION ET DE FORMATION DES EQUIPES, DE SENSIBILISATION DES FAMILLES, ET CRITERES DE CHOIX DES PARTENAIRES.

Les équipes sont impliquées notamment dans les formations écolocrèches, mais également au quotidien dans l'ensemble des actions. Une journée mobilité douce au niveau de la collectivité est mise en place.

Les partenaires sont choisis en priorité parmi ceux présents sur le territoire afin de limiter les frais de déplacement.

La réunion de rentrée permet de sensibiliser et associer les parents à la démarche